



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement

Question écrite n° 79765

Texte de la question

Mme Christiane Taubira attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les craintes des enseignants des outre-mer qui s'inquiètent de la suppression de la possibilité d'adaptation régionale des programmes scolaires. Ces derniers souhaitent en effet que les dispositions contenues dans le BO n° 8 du 24 février 2000, permettant « l'adaptation des programmes d'histoire et de géographie pour les enseignements donnés dans les DOM », soient maintenues, de sorte que sur les sujets particuliers de la traite et de l'esclavage, dont la résonance est fortement contemporaine du fait des impacts sur la composition de la population, l'interculturalité, les environnements..., les enseignants puissent disposer d'une marge de choix pour ajouter au tronc commun des enseignements nationaux des volets qui contribuent à rendre intelligibles des faits qui participent de la vie des élèves. Elle rappelle que c'est l'objet même du BO que de « permettre d'adapter l'enseignement de l'histoire et de la géographie donné dans les départements d'outre-mer à la situation régionale et à un héritage culturel local ». Elle lui demande donc si ces dispositions sont maintenues.

Texte de la réponse

En complétant les programmes d'histoire et de géographie nationaux par des instructions applicables dans les académies de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique et de Lhea Réunion (note de service 2000-024, BO n° 8 du 24 février 2000) et en rappelant qu'une attention toute particulière devait être portée dans la mise en oeuvre des programmes nationaux à l'histoire et à la géographie des départements d'outre-mer (note de service 2000-025, BO n° 8 du 24 février 2000), le ministère manifestait à la fois son souci d'adapter l'enseignement de ces domaines disciplinaires à la situation régionale et à un héritage culturel local et sa volonté que les spécificités de l'histoire et de la géographie des départements d'outre-mer soient mieux prises en compte. Il s'agissait en somme d'aider les élèves à mieux se situer dans les territoires où ils vivent et, régionalement et nationalement, de mieux mettre en perspective un passé qui a, sur les sujets particuliers de la traite et de l'esclavage, une résonance fortement contemporaine. On doit aujourd'hui prendre la mesure des convergences établies entre les experts chargés par l'éducation nationale de la réécriture des programmes scolaires, les acteurs culturels et scientifiques les plus qualifiés et le Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPMHE), dont le rôle fut parfaitement éclairant. Conformément au souhait du législateur, au cours de la dernière décennie, un travail considérable a en effet été accompli dont le comité a publiquement pris acte à travers les rapports qu'il a effectués à partir de 2005. Les thèmes portant sur l'histoire de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions et sur l'histoire coloniale en général ont pleinement été intégrés dans les programmes nationaux d'enseignement de l'histoire-géographie de l'école primaire puis ceux du collège réécrits dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences, la démarche ayant été récemment poursuivie au lycée, dans les programmes scolaires d'histoire-géographie, en particulier, adoptés pour les voies générale et technologique ainsi que professionnelle. Les nouveaux programmes, qui feront prochainement l'objet d'adaptations ponctuelles, permettent déjà aux professeurs de contextualiser en toute rigueur scientifique les thématiques et les questions qu'ils abordent. De l'étude de la société d'habitation à travers le patrimoine martiniquais aux travaux effectués en Guadeloupe sur les monuments aux morts de la Grande Guerre, de la constitution de

dossiers documentés sur la Compagnie des Indes orientales, l'exploitation et le peuplement de l'île Bourbon à l'étude des défis posés par la gestion de l'eau à Mayotte, le chantier est aujourd'hui déjà riche et ouvert à toutes les disciplines, l'histoire et la géographie mais aussi les lettres, l'histoire des arts ou bien les sciences de la vie et de la terre. Dans cette perspective, la mise en réseau des services régionaux de l'éducation et de la culture et la mutualisation des ressources au niveau de l'éducation nationale devrait permettre qu'un travail pédagogique effectué en Guyane autour de la personnalité de Gaston Monnerville entre en résonance avec les dossiers constitués à Nantes sur le procès des insurgés de Cayenne, que les élèves de la ville de Lorient découvrent les liens qui unissent le passé de leur ville avec celui de l'île de La Réunion ou bien encore que la bibliothèque numérique « Caraïbes, Amazonie, Plateau des Guyanes » soit connue de tous les enseignants, chacun enrichissant cette communauté de savoirs et de références qui fonde notre culture humaniste.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79765

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2010, page 5985

Réponse publiée le : 15 novembre 2011, page 12048